



PROGRAMME RÉNORÉGION

Are you an owner-occupant of a home in need of major repairs? Is your household income limited? Through the RénoRégion program of the *Société d'habitation du Québec (SHQ)*, you may be eligible to receive up to \$25,000 in financial assistance—depending on your household income—to address major defects in your home.

ELIGIBILITY¹

Eligible individuals

RénoRégion is intended for owner-occupants who are part of a low- or modest-income household and whose residence is located in an eligible area. The maximum eligible income varies depending on household size.

Household size	Maximum total income (Line 150 – federal tax return)
Single person or couple	31 500 \$
2-3 persons (excluding couples)	40 500 \$
4-5 persons	49 000 \$

Eligible dwellings

The building must be occupied as a principal residence by the owner applying for the program and must contain no more than two dwelling units, including the owner's unit. Its standardized municipal value must be less than \$150,000.

Eligible work

The work must address major defects, including but not limited to:

- Exterior walls
- Openings (doors and windows)
- Projections (galleries, balconies, etc.)
- Roofing
- Structure

All work must be carried out by a contractor holding an appropriate license from the Régie du bâtiment du Québec.

To apply for the RénoRégion Program, contact the Municipality of New Carlisle between May 12th & June 12th, 8am – 4pm.

¹ This information is a summary of eligibility criteria. Additional conditions apply.



PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant(e) d'une résidence qui requiert des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Grâce au **programme RénoRégion** de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir **jusqu'à 25 000 \$** de subvention – selon le revenu de votre ménage – pour corriger les défauts majeures que présente votre résidence.

ADMISSIBILITÉ¹

Personnes admissibles

RénoRégion s'adresse aux propriétaires-occupants qui font partie d'un ménage à **revenu faible ou modeste** et dont la résidence se situe sur un territoire admissible. Le revenu maximal admissible varie selon la taille du ménage.

Taille du ménage	Revenu total maximal (ligne 150 au fédéral)
Personne seule ou couple	31 500 \$
2-3 personnes (sauf couple)	40 500 \$
4-5 personnes	49 000 \$

Logements admissibles

Le bâtiment doit être occupé à titre de **résidence principale** par le ou la propriétaire qui fait la demande et doit comporter au plus deux logements, incluant le sien. Sa valeur municipale uniformisée doit être inférieure à 150 000\$.

Travaux admissibles

Les travaux doivent viser la correction de défauts majeures concernant notamment:

- Murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Saillies (galeries, balcons, etc.)
- Toiture
- Structure

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Pour faire une demande au programme RénoRégion, communiquez avec la municipalité de New Carlisle entre le 12 mai et le 12 juin, de 8 h à 16 h.

¹ Cette information est un résumé des critères d'admissibilité. D'autres conditions s'appliquent.